

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°13-2020**

**Covid-19**

**Travail en agriculture : l'action et la responsabilité d'abord !**

Notre territoire est gravement touché par l'épidémie du COVID-19. Nous avons à faire face à une crise aussi historique que dramatique à titre collectif et individuel.

La FGA-CFDT veut, avant toute chose, rendre hommage aux salariés de l'agriculture (d'ordinaire si peu reconnus) qui, aux côtés des agriculteurs, continuent à travailler tous les jours pour assurer la continuité de la chaîne d'alimentation de la nation : sans eux, il serait impossible de faire face à la situation.

Pour la FGA-CFDT, la santé des salariés est primordiale ! L'accent doit être mis sur l'information et l'application des mesures de prévention face à l'épidémie COVID-19. La continuité de l'activité et la mobilisation ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité sanitaire des salariés et de leurs familles.

L'instant est à la mobilisation et sûrement pas à la polémique. La FGA-CFDT participe à l'élaboration d'actions concrètes pour le secteur de l'agriculture. Il s'agit de répondre aux besoins de main d'œuvre par la mise en place de la plateforme « Des bras pour ton assiette » élaborée paritairement au sein de l'ANEFA avec les organisations patronales. Il s'agit, également, de proposer une offre de formation à distance au sein d'OCAPIAT, organisme paritaire en charge de la formation professionnelle du secteur, avec la mise en place sur smartphone de modules santé et sécurité au travail sur les gestes et postures, ainsi qu'une partie plus technique pour acquérir une expérience du monde agricole sur des outils pédagogiques adaptés.

La mobilisation engagée pour trouver des travailleurs saisonniers en agriculture doit absolument se faire dans le cadre d'un contrat de travail et non sur le bénévolat ou le simple coup de main. Les offres et demandes de mise en relation qui sont faites doivent répondre à une proximité territoriale, à une adéquation entre les besoins et des compétences, en s'assurant de la bonne application des mesures barrières face à l'épidémie. Rajouter des risques sanitaires et d'accidents du travail, de travail dissimulé ou précaire en termes d'hébergement, de conditions de vie et de travail, de transport, de rémunération, ne saurait être la solution envisagée par la FGA-CFDT.

Les dérogations au temps de travail engagées par le gouvernement sont aussi des facteurs de risques supplémentaires. Depuis de nombreuses années en agriculture, le recours à ces dérogations sont d'usages, mais seulement là où elles sont nécessaires, et avec un dialogue entre les partenaires sociaux localement. Pour la FGA-CFDT, cette mesure aveugle du gouvernement ne garantit en rien la continuité et la qualité des activités. C'est une hérésie de penser que le dialogue social en territoire et dans les entreprises n'aurait pas su, depuis des décennies, et même maintenant, répondre aux besoins des saisonnalités.

Ces adaptations ne pourront avoir cours que sur un temps réduit correspondant à la gestion de la crise sanitaire. Un nouveau guide de bonnes pratiques devra être élaboré pour permettre la sortie de crise, la relance de l'activité économique et un retour à la normale. Devront être intégrées des contreparties pour les travailleurs au regard des efforts fournis. Elles prendront en compte l'amélioration de leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur participation à cette période de crise.

*Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2020*

Contacts :

**Fabien GUIMBRETIERE**, Secrétaire général : 01.56.41.50.50

**Franck TIVIERGE**, Secrétaire national : 06.87.31.21.80

Presse : 06.89.04.25.27